



CONDENSÉ – 04.11.2021

Évaluation du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

L'essentiel en bref

Sur mandat du Réseau national de sécurité RNS

Mentions légales

Citation recommandée

Auteur : Ecoplan
Titre : Évaluation du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent – Condensé
Mandant : Réseau national de sécurité RNS
Lieu : Berne
Date : 04.11.2021

Groupe de suivi

André Duvillard, délégué du Réseau national de sécurité
Janine Aeberhard, Réseau national de sécurité
Charline Panchaud, Réseau national de sécurité
Philippe Piatti, Office fédéral de la police
Gabrielle Eber, Office fédéral de la police
Bertrand Bise, Office fédéral de la justice

Équipe de projet Ecoplan

Michael Marti, chef de projet
Heini Sommer, suppléant du chef de projet
Roman Elbel, opérations principales
Nana Adrian
Simon Schranz
Svenja Strahm

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, qui ne correspond pas nécessairement à celle du mandant ou du groupe de suivi.

ECOPLAN SA

Recherche et conseil
en économie et politique

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Berne
Tél. +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Dätwylerstrasse 25
CH - 6460 Altdorf
Tél. +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Condensé

Situation initiale

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont décidé en novembre 2017 de mettre sur pied un **Plan d'action national** de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN) d'une durée de cinq ans. Ce plan d'action comprend 26 mesures et a pour objectif de prévenir au mieux les radicalisations comportant un potentiel de violence, d'identifier à temps le danger si de tels phénomènes devaient tout de même se produire et de les désamorcer par des mesures ciblées.

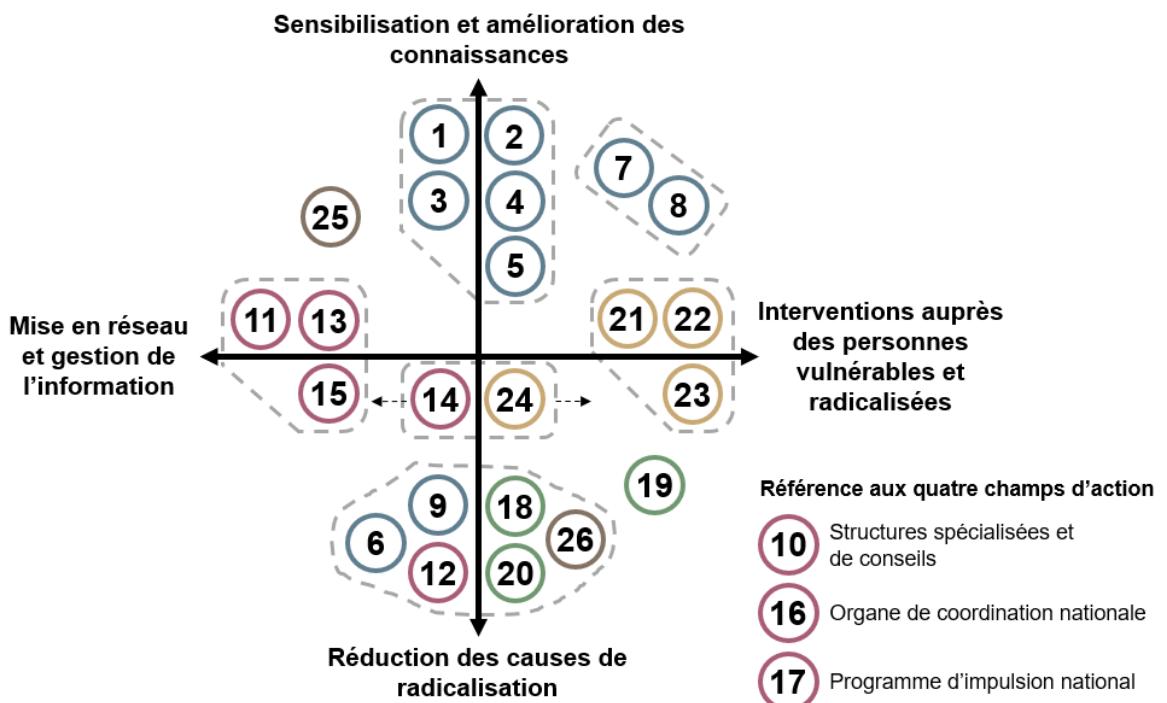
La présente étude a examiné les effets du PAN et de ses 26 mesures jusqu'à aujourd'hui et identifié des améliorations potentielles. Le travail de l'organe de coordination nationale prévu dans le PAN ainsi que le programme d'impulsion national adopté par la Confédération pour soutenir la mise en œuvre du PAN ont également été analysés. Par ailleurs, la nécessité d'un projet subséquent dans la continuité du PAN a été examinée et des orientations potentielles ont été définies.

Méthode

La lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent est une tâche complexe et multiple. Par conséquent, les cinq domaines d'action du PAN couvrent également un large spectre, qui va des projets de recherche et des mesures de sensibilisation à la promotion du désengagement et de la réintégration, en passant par des améliorations dans la collaboration. La répartition des 26 mesures du PAN dans ces domaines d'action est fondamentalement justifiée, mais elle est peu appropriée pour une évaluation qui se concentre sur les effets. Pour l'évaluation, ces 26 mesures ont donc été reclasées en fonction de leurs effets potentiels et réparties dans **quatre champs d'action**. Le résultat de cette nouvelle répartition est présenté dans l'illustration K-1 (cf. page suivante). Les quatre champs d'action correspondent aux quatre dimensions de l'illustration. Certaines mesures à canaux d'action multiples sont classées à l'interface entre deux ou plusieurs champs.

L'évaluation s'est concentrée sur l'influence du PAN sur les quatre champs d'action. Par ailleurs, lorsque cela était possible, l'efficacité et le potentiel d'amélioration de chacune des 26 mesures ont été examinés. Ces recherches reposent sur différentes méthodes : après une analyse documentaire (notamment des rapports de monitoring du PAN), 21 entretiens en tout ont été menés avec des personnes qui se sont penchées sur le PAN au niveau stratégique et opérationnel. Par ailleurs, 103 personnes et institutions ont répondu à un sondage en ligne.

L'analyse des données recueillies montre que les résultats de l'évaluation reposent sur une assise solide. Les résultats des entretiens et ceux du sondage en ligne concordent dans une large mesure.

Illustration K-1 : Répartition des 26 mesures du PAN dans quatre champs d'action**Légende des couleurs : répartition en fonction des domaines d'action du PAN**

- | | | |
|---|---|---|
| ○ Connaissances et expertise | ○ Collaboration et coordination | ○ Collaboration internationale |
| ○ Lutte contre les idéologies et les groupements extrémistes | ○ Désengagement et réintégration | |

Source : Ecoplan

Évaluation du plan d'action national

Bilan général positif

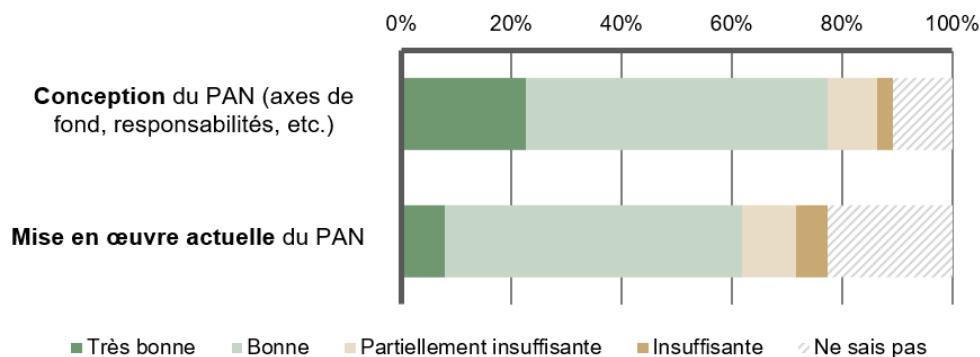
Dans l'ensemble, on peut tirer un bilan positif du plan d'action national, même si des lacunes et une nécessité d'agir apparaissent encore dans plusieurs domaines. Le PAN a permis de faire bouger les lignes et de mettre le thème de la radicalisation et de l'extrémisme violent à l'ordre du jour à tous les échelons étatiques, et pas uniquement des autorités responsables de la sécurité. Les acteurs du domaine social et de la société civile sont aujourd'hui davantage sensibilisés à ce thème et généralement mieux armés pour déceler les situations problématiques et en informer les autorités compétentes. Différents projets de réduction des causes de radicalisation ont en outre été mis en œuvre dans le cadre du PAN et les structures spécialisées et de conseils dans les cantons et les communes ont été renforcées.

La conception et la mise en œuvre du PAN ont par ailleurs été évaluées comme étant « bonnes » dans le cadre du sondage en ligne mis sur pied pour cette étude, ce qui correspond à la deuxième meilleure appréciation sur l'échelle qui en comprend quatre (cf. illustration K-2). La majorité des participants ont cependant indiqué que leurs attentes vis-à-vis du PAN étaient

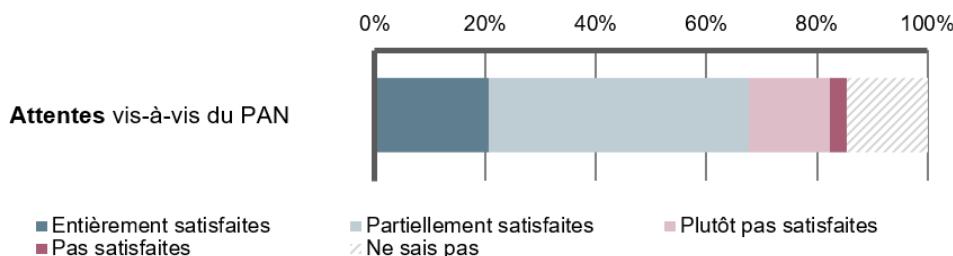
seulement « partiellement satisfaites », ce qui confirme qu'il y a encore des lacunes et un potentiel d'amélioration dans certains domaines du PAN.

Illustration K-2 : Résultats du sondage en ligne concernant l'évaluation globale du PAN

Partie A : Résumé de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du PAN



Partie B : Attentes vis-à-vis du PAN



Source : Ecpolan, sur la base du sondage en ligne

Échantillonnage : n = 102 ; tous les participants au sondage ont été interrogés.

Défis

À une année de l'échéance, la mise en œuvre du PAN n'est pas encore terminée. Cela s'explique en partie par les spécificités du projet : les mesures du domaine Sensibilisation ou Réduction des causes de radicalisation sont par exemple des tâches quasi permanentes. Certains domaines présentent toutefois un potentiel d'amélioration évident. Trois points importants sont abordés ci-après :

- **Étendre la mise en réseau :** malgré le PAN, des lacunes importantes apparaissent actuellement dans la mise en réseau des différentes autorités et la gestion de l'information. Il n'existe pas encore de véritable culture de l'échange entre les institutions ni de mise en place de bonnes pratiques. Les acteurs importants au sein des communes, des cantons et de la Confédération devraient échanger davantage sur leur travail et partager les résultats.
- **Diminuer les différences régionales :** il existe parfois des différences régionales considérables dans la mise en œuvre du PAN. Le thème est surtout traité dans les régions où des personnes ont déjà été radicalisées. Comme de nouveaux cas de radicalisation peu-

vent apparaître rapidement n'importe où, il est important d'atteindre certaines normes minimales dans tous les cantons. Afin de réduire au maximum la charge (p. ex. au niveau des structures spécialisées et de conseils), il faudrait renforcer les coopérations régionales.

- **Éviter de se concentrer exclusivement sur l'extrémisme islamiste :** l'analyse de la mise en œuvre montre en outre que si le PAN s'articule explicitement autour de l'extrémisme violent sous toutes ses formes, dans la pratique, il se concentre souvent sur l'extrémisme islamiste. Dans notre analyse, plusieurs acteurs ont indiqué regretter que d'autres formes d'extrémisme violent, notamment l'extrémisme de droite et de gauche, n'aient parfois pas été suffisamment prises en compte dans le passé.

Évaluation de l'organe de coordination nationale (mesure 16)

Le PAN prévoit la création d'un organe de coordination nationale, qui est rattaché au Bureau du Réseau national de sécurité (RNS) et responsable de la mise en réseau des acteurs importants ainsi que du transfert de connaissances en matière de radicalisation et d'extrémisme violent. L'organe de coordination nationale assume en outre différentes tâches d'ordre général en rapport avec le PAN, comme l'élaboration des rapports de monitoring et la supervision du programme d'impulsion national en collaboration avec fedpol.

Au vu des ressources à disposition, nous estimons que le travail fourni jusqu'ici par l'organe de coordination nationale est dans l'ensemble positif. En intervenant comme interlocuteur principal, en organisant des séminaires et en participant à l'implémentation du programme d'impulsion national, l'organe de coordination a contribué de manière positive à la mise en œuvre du PAN. Il faut toutefois relever qu'un potentiel d'amélioration considérable subsiste dans la mise en réseau et le traitement et la diffusion d'informations pour les professionnels. Avec 0,8 d'équivalent plein temps attribué à l'organe de coordination nationale, les ressources en personnel sont cependant actuellement insuffisantes pour couvrir cette tâche importante.

Évaluation du programme d'impulsion national (mesure 17)

Le Conseil fédéral a soutenu la mise en œuvre du PAN avec la création d'un programme d'impulsion national. Une enveloppe de cinq millions de francs au total permet de soutenir financièrement pendant cinq ans des projets qui contribuent concrètement à la mise en œuvre du PAN et qui sont menés par les cantons, les villes, les communes et la société civile. Les projets soutenus devraient par ailleurs avoir valeur d'exemple et viser à diffuser les résultats obtenus et à être réutilisés dans d'autres projets.

Le fait que la Confédération participe aussi financièrement à la mise en œuvre du PAN doit être considéré comme un élément positif. Les contributions aux projets ont aussi participé concrètement à la réalisation du PAN. Malgré tout, le programme n'a pas déployé une partie considérable de son potentiel en termes d'effets, car les résultats des projets financés n'ont pratiquement pas été diffusés.

Réflexions concernant la poursuite du plan d'action national

Les résultats de l'évaluation montrent qu'il est pertinent et important de poursuivre le plan d'action national sous une forme adaptée. À cet égard, un large consensus règne aussi chez les interlocuteurs interrogés et dans le sondage en ligne. Pour de nombreux acteurs impliqués, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent est une tâche permanente, car la radicalisation de la société se poursuit. Les points susmentionnés qui possèdent un potentiel d'amélioration permettent d'esquisser les contours d'un nouveau PAN.

Indépendamment de la forme précise d'un projet subséquent au PAN, les efforts consentis jusqu'ici pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent doivent être activement poursuivis pour sauvegarder les acquis et continuer à les consolider. Le PAN a permis de renforcer l'idée qu'une prévention ciblée dans ce domaine constitue une tâche commune d'un grand nombre d'autorités différentes et de la société civile. La préservation et le renforcement de cette conception commune ainsi que la collaboration qui s'y rapporte resteront très importants à l'avenir.